

République Française  
Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal  
**Mercredi 9 octobre 2024 à 20h30**

L'an deux mille vingt-quatre, le mercredi 9 octobre, à vingt heures trente, le conseil municipal de la commune de Neuvy-Grandchamp, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. LEDEY Claude, Maire.

Affichage et date de convocation : 3 octobre 2024

**Conseillers en exercice : 15 Présents : 12 Votants : 14 Excusés : 3**

Conseillers présents : Mr Claude LEDEY, Mr Daniel LALLEMAND, Mr Christian BONNEROT, Mme Sonia SŒUR, Mr Jean-Louis JURY, Mr Jérémie JUNIER, Mme Nathalie LAHAYE, Mme Céline SOTTY, Mr Nicolas REY, Mme Nathalie DURET-BIDELET, Mme Carine TISSIER, Mme Aude TORRENT.

Conseillers excusés : Mr Julien DESBROSSES, Mme Emilie ROBERT, Mr Jean-François LACROIX.

Le quorum est atteint, l'assemblée peut délibérer normalement.  
Nathalie DURET-BIDELET est nommée secrétaire de séance.  
Les points de l'ordre du jour sont examinés :

**APPROBATION DU PROCES-VERBAL :**

Le procès-verbal de la séance du 16 septembre 2024 est approuvé à l'unanimité.

**DÉCISIONS DU MAIRE :**

Néant

**INSTRUCTION PERMIS DE CONSTRUIRE D'UNE MAISON D'HABITATION : délibération 01**

Un jeune couple désirant acquérir une parcelle rue de Digoïn, en face du lotissement Le Brouillat, a vu sa demande de permis de construire refusée, pour le motif que la zone n'est pas urbanisée, et que la distance avec les maisons voisines serait supérieure à 50 mètres. Le conseil décide à l'unanimité de motiver le dossier par délibération, afin d'appuyer le dépôt d'une nouvelle demande de permis de construire.

**QUESTIONS DIVERSES :**

- Participation citoyenne : suite à l'intervention du Major Remond, lors du dernier conseil municipal du lundi 16 septembre 2024, le conseil décide de ne pas adhérer au dispositif pour l'instant.
- Maison du médecin : l'Agence Technique Départementale donnera des explications sur sa pré-étude des travaux de mise aux normes, valorisés à 594 000 € HT, lors de son rendez-vous avec Monsieur le Maire et ses adjoints, le mardi 15 octobre 2024, à 14h30. La commune n'a pas la capacité financière de supporter un emprunt pour ce financement. Le conseil réfléchi à un projet de réhabilitation du rez-de-chaussée uniquement, pour l'aménagement éventuel de 3 salles (1 salle festive d'une capacité d'une trentaine de personnes, qui pourrait être louée, et 2 salles destinées aux associations). Une nouvelle demande de chiffrage est à l'étude.
- SYDESL (Syndicat Départemental d'Energie de Saône-et-Loire) : Monsieur le Maire se rendra à l'invitation reçue pour la réunion du 16/10/2024, concernant la pose de bornes électriques sur certaines communes.
- Invitation de l'association Mémoire et Patrimoine : à l'occasion de la restauration du vitrail de Sœur Providence, des 120 ans du Prix Montyon de l'Académie française, qui lui fut remis le 20 octobre 1904, et de la publication du livre d'Hélène De Villette « Le Dispensaire de Neuvy-Grandchamp », œuvre sociale en zone rurale 1853-1955, l'association a adressé à tous les membres du conseil, une

invitation à la messe du 20 octobre 2024, à 10h30, qui sera célébrée par Monseigneur Benoît Rivière, évêque d'Autun, et sera suivie d'un vin d'honneur à 11h45.

- Voierie : Jean-Louis JURY, adjoint en charge de la voierie, relève les défauts constatés suite à la réfection du Chemin des Chevagnes, du bas du chemin de la Montagne, et Entre Le Guide et le chemin de la Limée ; ils vont être signalés à l'entreprise COLAS.
- Stationnements dangereux : le conseil est informé de la dangerosité du stationnement de véhicules qui empiètent sur les trottoirs et/ou la chaussée, à certains endroits de la commune, et rendent la visibilité insuffisante aux usagers.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Procès-verbal arrêté en Mairie de Neuvy-Grandchamp, le 28 novembre 2024.

Le Maire,  
Claude LEDEY

La Secrétaire de séance,  
Nathalie DURET-BIDELET

